


<p>Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents de ligues et Comités Départementaux, Responsables Arbitres de ligues, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral</p> <p>Rapporteur : Didier AUBIN & Jean-Michel CLEROY Date de remise : 16 janvier 2017 Date de diffusion : 26 janvier 2017</p>	<p>Présents : Philippe BOUCLET, Jean-Michel CLEROY, Thierry DEFRANCE de TERSANT, Eliane GUILLON, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Christian VERROLLES.</p> <p>Invité : Didier AUBIN, Directeur Administratif, Benoît DUPIN, D.T.N.</p> <p>Absents excusés : Geneviève DUPORT, Olivier GRILLAT, Christian LAFOREST.</p>
---	--

Sommaire

1 - Informations Générales	1
2 - Courriers	3
3 - La direction technique	3
4 - Comptabilité	4
5 - Validations fédérales (C.f. )	4
6 - Préparation du Comité Directeur	4
7 - Questions diverses	5
Journal Officiel	5

Les débats

1 - Informations Générales

Le président renouvelle ses vœux à l'ensemble des licenciés, des cadres et du personnel fédéral.

1.1. Vœux du CNOSF

La cérémonie des vœux du comité olympique s'est déroulée le 12 janvier avec Paris 2024 en fil rouge.

1.2. Partenariat CNOSF- Toyota

Le véhicule BMW mis à disposition de la fédération a été restitué à la fin du contrat en décembre 2016. Il sera remplacé par une Toyota dans les prochaines semaines.

1.3. Rendez-vous avec la MAIF

Après les échanges de RIO, un rendez-vous est prévu au siège de la Fédération le 27 janvier prochain avec le président de la MAIF et ses proches collaborateurs.

1.4. Parution des décrets sur les délégations ministérielles

Le renouvellement de la délégation pour la fédération est paru au journal officiel en date du 31/12/2016.

1.5. La territorialité

Candidature au comité directeur de l'Occitanie

Le président de la Ligue Midi-Pyrénées souhaite un avis de la fédération sur la validation des candidatures. Peut-on être membre du comité directeur et se faire rémunérer en tant que prestataire ou salarié par la ligue ? Y a-t-il une compatibilité entre cette fonction et celle d'administrateur ?

Le bureau fait remarquer que pour les petites associations, le principe de non rémunération des bénévoles doit être observé pour garantir le caractère non lucratif de l'association, Il faut donc éviter de rémunérer directement ou indirectement ses dirigeants.

Toutefois, l'association peut dans certaines conditions décider de rémunérer des dirigeants sans que cela remette en cause le caractère désintéressé de la gestion.

Il convient de prendre des précautions, notamment si l'association exerce des activités économiques.

Dans le cadre d'une mission ponctuelle rémunérée distincte de la mission de dirigeant (exemple : mission d'enseignement...), la rémunération doit être versée dans le cadre d'un contrat de travail et d'un lien de subordination, ou d'un contrat de prestation de services s'il s'agit d'un travailleur indépendant.

En outre, il faut s'assurer d'être en mesure de respecter les principes de transparence financière et de fonctionnement démocratique. Par précaution, il est recommandé que les décisions concernant la sélection des intervenants et leurs rémunérations soient prises en dehors de la présence des intéressés et qu'il soit fait communication à l'assemblée générale du montant de la rémunération au profit des dirigeants concernés, à l'instar des conventions réglementées applicables aux grosses associations.

Si les implications financières ne sont pas significatives, il devrait être possible de se passer de cette précaution.

Dans tous les cas, la Fédération recommande aux dirigeants d'observer la plus grande attention et d'être en mesure de prouver à l'administration fiscale que le caractère désintéressé de la gestion de l'association n'est pas remis en cause.

1.6. Réforme territoriale/ Les statuts

Dans le cadre de la réforme territoriale et de la refonte des statuts qui en découle, le bureau prend acte des modifications suivantes :

Comités Départementaux :

N°	comité départemental	comité régional	statuts modifiés le	récépissé de déclaration	Délégation fédérale
68	Haut Rhin	Grand Est	14/10/2016	19/12/2016	soumise à l'approbation du CD FFTA (création)
06	Alpes Maritimes	Provence Alpes Côte d'Aur	11/09/2016	12/10/2016	renouvelée
77	Seine et Marne	Ile de France	16/12/2016	nc	Renouvelée (*)
92	Haut de Seine	Ile de France	25/11/2016	nc	Renouvelée (*)

(*) sous réserve de réception du récépissé de déclaration à la préfecture (ou TI)

Comités Régionaux :

Structures déconcentrées	état	date d'effet	Récépissé de déclaration	délégation Fédérale
Ligue de Champagne Ardennes	dissous	31/12/2016		retirée
ligue d'Alsace	dissous	31/12/2016		retirée
Ligue de Lorraine	dissous	31/12/2016		retirée
Comité Régional du Grand Est	créé	11/06/2016	nc	soumise à l'approbation du comité directeur (*)
Comité régional de Bourgogne-Franche Comté	créé	13/11/2016	13/11/2017	soumise à l'approbation du comité directeur
Ligue de Côte d'Azur	dissous	11/09/2016		retirée
Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur	créé	11/09/2016	12/10/2016	soumise à l'approbation du comité directeur

(*) sous réserve de réception du récépissé de déclaration à la préfecture (ou TI)

1.7. Les effectifs

Au 31 décembre 2016 on constate une progression de 2896 licences (+ 4,15%) pour 72 688. Il est à noter un ralentissement dans l'évolution par rapport à novembre, l'écart se réduit de 329 licences.

2 - Courriers

2.1. Comité Départemental de l'Oise

Le CD de l'Oise sollicite l'aide de la Fédération pour se défendre d'une tentative d'action contentieuse à son encontre suite à l'utilisation d'une photo mise en ligne sur son site internet et provenant d'une banque d'images dites « libres de droit ».

La Fédération adressera un courrier à l'avocat du plaignant, car ce n'est pas la première fois qu'une de nos associations membres est victime de ce type de procédure avec la même banque d'images.

2.2. Demande d'exonération de pénalités de retard d'inscription au calendrier fédéral

Le club de Thonon souhaite organiser une rencontre de Run Archery dans le cadre des tests actuellement mis en place en Europe. La date d'inscription au calendrier fédéral étant passée, le club demande à être exonéré des pénalités de retard. Le bureau valide cette demande mais rappelle que le club doit néanmoins s'acquitter du montant de l'inscription au calendrier.

2.3. Comité Départemental du Loiret

Le comité souhaite avoir une précision sur la nécessité d'avoir une commission disciplinaire au niveau des départements, tel que cela est indiqué dans le modèle proposé par la Fédération.

Le bureau fait remarquer qu'il s'agit d'un paragraphe qui n'a pas été supprimé, les comités départementaux n'ont pas nécessité à mettre en place ce type de commission. Un nouveau modèle sera mis en ligne prochainement.

2.4. Conseil d'administration du CNOSF

Le président commente les sujets abordés lors du conseil d'administration :

- Romain Girouille est nommé à l'AFLD en remplacement de Sébastien Flute.
- Les fédérations doivent nommer un garçon et une fille afin de siéger au comité des athlètes.
- Une proposition ministérielle sur une modification des responsabilités pourrait avoir un impact sur le coût de la part des assurances.

2.5. Problématique sur les formations en Pays de la Loire

Le contenu des formations fédérales n'est pas conforme au schéma des formations fédérales au sein des Pays de la Loire. La FFTA demande donc à la Ligue des Pays de la Loire d'annuler ou de suspendre toutes les formations fédérales prévues ou en cours. Une décision sera prise après avoir rencontré les dirigeants de la ligue et le CTN à l'issue de l'AG régionale qui se tiendra le 11 février prochain.

3 - La direction Technique Nationale

3.1. Mode de sélection (C.f.)

Après amendement le bureau valide les modes de sélections suivants :

Championnat d'Europe de tir en campagne	22 au 27 août	Slovénie
Championnat d'Europe de tir en campagne Juniors	22 au 27 août	Slovénie
Championnat du Monde de tir sur cibles 3D	19 au 23 septembre	France
Championnat du Monde tir Fita Cadets Juniors	02 au 08 octobre	Argentine
Championnat du Monde tir Fita Poulies Cadets Juniors -	02 au 08 octobre	Argentine

3.2. Les jeux mondiaux

La France a 7 quotas pour les jeux mondiaux, 4 en tir en Campagne et 3 en tir Fita arc à poulies. Ces quotas sont rendus nominatifs, des précisions complémentaires seront communiquées lors du prochain bureau.

3.3. Formation au professorat du sport

Les deux CTF Pierrick Leparç et Louis Breton ont intégré la formation à l'INSEP pour préparer le concours 2017.

3.4. Opération « club citoyen »

Les clubs récipiendaires de cette opération ont bénéficié d'un soutien financier pour l'achat de matériel sur des marques ciblées (marques partenaires de la FFTA) auprès des magasins annonceurs de la revue fédérale. Les factures ont été contrôlées par la Fédération. Plusieurs factures n'étaient pas conformes, car les produits référencés n'étaient pas éligibles. Il a été décidé de ne pas octroyer les remboursements. Un courrier sera fait dans ce sens aux clubs concernés ainsi qu'un autre au magasin qui a généré les factures inappropriées.

4 - Comptabilité

4.1. Situation au 31 décembre

L'exercice 2016 sera excédentaire. Le résultat définitif sera présenté au comité directeur.
L'inventaire de la boutique a été fait. Le reliquat des anciens badges « tissus » sera déstocké.

4.2. Budget 2017

Le budget prévisionnel sera présenté au comité directeur de janvier.

4.3. Partenariat Equipementier

La fédération fait partie de l'appel d'offre lancé par le CNOSF. Les résultats de cette opération ne seront pas connus avant la saison 2018. Il faut trouver un fournisseur pour 2017. De ce fait Il est souhaitable de négocier pour une saison au lieu des quatre.

La fédération a reçu deux offres pour les tenues des équipes de France pour l'olympiade, Original Flocker et Eréa. Le bureau souhaite poursuivre le partenariat avec Original Flocker pour cette saison et relancer un appel d'offre à l'issue de la période.

4.4. Tournoi 2017 pour les déficients visuels

Le club de St Herblain organisateur de cette manifestation sollicite une avance sur les aides qui seront apportées par la Fédération Européenne (WAE).

5 – Validations fédérales (C.f.)

5.1. Calendrier fédéral

- 2017
Championnat de France de tir 3D – 18 au 20 août – La Féclaz - Savoie

5.2. Valeur du point des primes fédérales attribuées en 2016

Conformément à l'article 14 du règlement financier, le bureau fixe la valeur du point pour les primes 2016 versées à l'occasion des podiums internationaux à 200 euros.

6 – Préparation du Comité Directeur

Date de l'AG (pour mémoire) : AG – 25 mars 2017 à l'INSEP

6.1. Validation de la circulaire n° 519 (Assemblée Générale 2016)

Aucune remarque ne nous a été adressée à ce jour.

6.2. Cotation des membres pour 2018

Proposition pour le comité directeur : Maintien de la cotation

Conformément à l'article 26 des statuts, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre ;
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1er novembre.

6.3. Montant des tarifs des licences 2018

« Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2018 :

Licences 2018		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part Ligue	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions ⁽⁴⁾	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance incluse 0,25 €

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation justificatif :

- Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des fédérations concernées
- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

6.4. Modification du règlement disciplinaire

Une modification ministérielle impose une mise à jour de notre règlement.

6.5. Tableau des primes fédérales pour les podiums internationaux en 2017

Proposition pour le Comité directeur : Le tableau 2016 est reconduit.

7 - Questions diverses

7.1. Enregistrement de scores

Un archer de nationalité Belge, licencié en France et effectuant une compétition sous les couleurs de la Grande Bretagne, sollicite une prise en compte de ses scores. Cette participation n'étant pas réalisée sous les couleurs de son club français, la demande est rejetée.

La fédération saisira la fédération mondiale pour dénoncer le fait qu'un archer peut tirer sous plusieurs nationalités sur une même saison.

Le Journal Officiel du bureau du 13 janvier 2017

3 - La direction Technique Nationale

3.1. Mode de sélection

Après amendement le bureau valide les modes de sélections suivants :

Championnat d'Europe de tir en campagne	22 au 27 août	Slovénie
Championnat d'Europe de tir en campagne Juniors	22 au 27 août	Slovénie
Championnat du Monde de tir sur cibles 3D	19 au 23 septembre	France
Championnat du Monde tir Fita Cadets Juniors	02 au 08 octobre	Argentine
Championnat du Monde tir Fita Poulies Cadets Juniors -	02 au 08 octobre	Argentine

5 - Validations fédérales

5.1. Calendrier fédéral

- 2017
 - Championnat de France de tir 3D - 18 au 20 août - La Féclaz - Savoie

5.2. Valeur du point des primes fédérales attribuées en 2016

Conformément à l'article 14 du règlement financier, le bureau fixe la valeur du point pour les primes 2016 versées à l'occasion des podiums internationaux à 200 euros.